

COMMUNICATION PUBLIQUE

Une charte pour guider tous les personnels

Dans le débat actuel sur les libertés académiques, l'Inserm édite une Charte de la parole publique à destination de ses personnels. L'objectif ? Sensibiliser sur le fait qu'une prise de parole publique, quelle qu'elle soit, engage l'image de l'Institut et de la profession. Retour sur la genèse de ce document.

Quelle est la réflexion à l'origine de cette charte ?

Ghislaine Filliatreau : La recherche s'ouvre de plus en plus à la société : les scientifiques éclairent le politique, et lient leurs responsabilités de chercheur à celles de citoyen. Or, l'Inserm étant dédié à la recherche biomédicale, les prises de parole de ses personnels comportent un fort enjeu de santé publique.

Léa Surugue : Le sujet de la parole publique était en effet déjà dans l'air mais la crise de Covid-19 nous a pris de court, avec une désinformation lourde de conséquences pour la santé. Certains chercheurs parlaient au nom d'une expertise douteuse, tandis que nous manquions parfois de profils qui se trouvaient légitimes pour expliquer la démarche scientifique. Pour faire face, nous avons créé la cellule Riposte* – un réseau de chercheurs motivés pour démonter les *fake news* –, et poursuivi nos formations en *media training* et notre accompagnement habituel lors des invitations médias. Néanmoins, nous avons ressenti le besoin de formaliser et de diffuser plus largement nos conseils.

Les chercheurs sont-ils les seuls concernés ?

G. F. : Ils sont certes en première ligne pour expliquer la science, mais ce document concerne tous les personnels, sans distinction. Un administratif peut s'exprimer sur le fonctionnement de l'Institut ou sa place dans les politiques de recherche.

L. S. : En outre, la charte s'adresse aussi à

ceux qui ne sont pas rémunérés au quotidien par l'Inserm mais qui travaillent dans une structure labellisée par l'Institut ou exercent une mission spécifique en son nom.

Comment avez-vous conçu ce guide ?

G. F. : Le groupe de travail a réuni diverses compétences : relations presse, communication sur le terrain en région, éthique, droit, ressources humaines et recherche.

L. S. : Notre réflexion collective s'est construite à partir de questions et de cas concrets réels. Nous avons voulu poser le cadre juridique, orienter et conseiller sur les grands principes de la communication, afin d'inviter à la réflexion. Ce document simple donne aussi des ressources pratiques, accessibles même sur la version papier grâce à un *QR code*.

Quelles sont les bonnes pratiques à garder en tête ?

L. S. : Chacun doit connaître ses droits et devoirs en tant qu'agent public. Il faut ensuite se présenter en toute transparence, en précisant d'éventuels liens d'intérêts. Enfin, l'expertise doit être mobilisée avec rigueur et sens critique. Au-delà de ces conseils, au service de presse de l'Inserm, nous restons disponibles pour échanger en direct avec les personnels, qui parfois craignent les attaques sur les réseaux sociaux, afin de les préparer aux questions pièges et aux interlocuteurs au ton agressif. Et au besoin, le service juridique peut activer la protection fonctionnelle qui est due par l'administration à un agent victime d'une agression ou poursuivi en justice dans le cadre de son activité professionnelle.

G. F. : Plus largement, il faut avoir conscience qu'une prise de parole publique comporte les mêmes contraintes et responsabilités que la communication entre pairs car elle donne une image de la recherche, de l'Institut et de la profession. Or, dans les formats médiatiques courts,



© François Guénet

Léa Surugue

attachée de presse, département
Communication de l'Inserm

Ghislaine Filliatreau

déléguée à l'intégrité
scientifique de l'Inserm



© François Guénet

certaines omettent de préciser que leurs découvertes s'appuient sur des travaux antérieurs, que d'autres équipes obtiennent des résultats différents sur le même sujet. Il est de notre devoir de rappeler que la recherche est un mouvement collectif dans lequel les connaissances sont en construction permanente !

Propos recueillis par Annie Metais

En savoir plus :

pro.inserm.fr, rubrique Communiquer au nom de l'Inserm

**Contactez le service Presse et réputation :
presse-web@inserm.fr**



*Voir Magazine de l'Inserm n° 50, Vie de l'Inserm, « La science pour la santé... et contre la désinformation »

ÉTHIQUE

VolREthics prend de l'ampleur



© DC Studio/Alamy Stock

Depuis 2022, l'initiative internationale baptisée VolREthics (pour Volontaires en recherche et éthique), mise en place par l'Inserm autour des questions relatives à la participation de volontaires sains à la recherche biomédicale, continue son ambitieux travail. Outre plusieurs réunions internationales, une « correspondance »

publiée dans la revue *Nature* du 14 août dernier, signée par neuf personnalités internationales de la recherche médicale, a relayé une initiative pour permettre de distinguer le statut des volontaires sans pathologie, qui peuvent participer à un essai pour des raisons financières, de ceux qui en espèrent un bénéfice thérapeutique. Soutenue par de nombreux partenaires internationaux, cette initiative place l'Institut au cœur de la question de l'éthique dans la recherche clinique.

En savoir plus :
inserm.fr/ethique/volrethics

Environnement

Les agents Inserm se forment



© Inserm

À l'occasion des Semaines européennes du développement durable, l'Inserm a organisé pour ses personnels, sur leur temps de travail, des ateliers Fresque du climat et 2tonnes sur la thématique de la décarbonation. Ces ateliers se déroulent sous la forme d'une simulation par équipes et permettent d'acquérir des connaissances mais également des savoir-faire concrets, par exemple sur « comment réaliser son bilan carbone ? ». Les membres du comité de direction de l'Inserm ont été les premiers à se prêter au jeu : ils ont ainsi croisé leurs arguments et débattu des meilleures façons de décarboner leurs activités... et celles de l'Institut !

Découvrir les ateliers de formation :
 - fresqueduclimat.org
 - 2tonnes.org

DuoDay

Handicap

L'Inserm fait son DuoDay

L'Inserm participe cette année encore à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées à travers l'opération DuoDay. Le 23 novembre prochain, une personne en situation de handicap aura la possibilité de passer la journée en duo avec un personnel Inserm volontaire. Ce DuoDay permettra aux personnes en situation

de handicap de découvrir un métier, d'affiner un projet professionnel et de susciter une vocation. Pour l'Institut, il constituera l'occasion de sensibiliser ses équipes au handicap et à la diversité, de porter ses valeurs sociales et de découvrir de nouveaux talents.

En savoir plus :
duoday.fr

SIMPLIFICATION DE LA RECHERCHE

L'expérimentation est lancée



et de l'innovation le 15 juin dernier. En cohérence avec les recommandations de ce rapport, l'État a tenu à marquer la volonté d'un Inserm pilote national de la recherche biomédicale, en lien avec ses partenaires universitaires et hospitaliers et avec les autres organismes de recherche. Ainsi, une liste des universités pilotes qui expérimenteront des mesures de simplification avec les organismes sera très prochainement rendue publique.

Consulter le rapport :
enseignementsup-recherche.gouv.fr

Suite à la lettre de mission de la ministre de l'Enseignement supérieur Sylvie Retailleau, Philippe Gillet a rendu son rapport sur l'écosystème de la recherche

Rubrique réalisée par
 Marie-Charlotte Ferran